

Bruxelles, le 30 juillet 1985

NOTE BIO(85) 269 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

432

RENCONTRE DU PRESIDENT DELORS AVEC LA PRESSE ACCREDITEE
LE 30 JUILLET 1985 (G. Anouil)

Après avoir présenté ses vœux de bonnes vacances aux journalistes accrédités et les avoir remerciés de leur travail pour "la cause européenne", M. Delors a répondu à un certain nombre de questions concernant :

1) La conférence inter-gouvernementale sur la réforme des

institutions :

Comme il l'avait annoncé début juillet, le Président de la Commission s'apprete à prendre des contacts à ce sujet avec les pays membres, notamment la Grèce, le Danemark et le Royaume-Uni qui, à Milan, n'étaient pas favorables à cette conférence. Mais, d'une part, il a attendu le remaniement ministériel à Athènes ; d'autre part, il pense plus utile que les principaux contacts aient lieu après la première réunion de la conférence inter-gouvernementale, le 9 septembre, "afin d'apprécier le bébé selon la façon dont il se présente".

2) L'Europe de la technologie :

La Commission fera des propositions pour le Conseil du 16 septembre. La principale préoccupation du Président est d'éviter "un climat de compétition" entre EUREKA et les propositions de la Commission. L'important est de réaliser un "saut qualitatif" et de développer la synergie entre les deux projets. Le contenu n'est pas en cause, mais il faut déterminer clairement "qui fait quoi".

Par ailleurs, M. Delors a demandé que soit accélérée la mise au point d'accords de coopération technologique avec les pays de l'AELE, selon ses propres déclarations à Vienne et selon le désir de ces pays. "Cet élément devrait mettre de l'huile dans les rouages" de l'harmonisation entre les propositions communautaires et EUREKA.

3) Les questions agricoles :

(a) Sur le prix des céréales, la Commission a fait son devoir pour gérer la situation en bon père de famille, compte tenu de la "carence" du Conseil. Son propos est d'assurer la vie quotidienne, mais il ne faut pas en tirer d'enseignements particuliers sur le plan institutionnel (le Président estime que la solution intervenue pour les programmes intégrés méditerranéens est plus significative à cet égard) et la Commission n'a nullement l'intention de jeter de l'huile sur le feu. Elle réfléchit, dans cet esprit, à une saisine éventuelle de la Cour de Justice.

(b) Sur le Livre Vert : il s'agit d'un document qui laisse ouvertes différentes options. Selon le Président, il faut prendre notamment en compte les aspects de croissance économique et d'emploi, d'environnement, d'utilisation des ressources naturelles, d'aménagement du territoire, etc.. "Je voudrais poser une question fondamentale : celle que soulève la perspective éventuelle d'une diminution de moitié de la population agricole dans les dix ans à venir". La religion du Président n'est pas faite, notamment à l'égard des quotas, et il souhaite ne pas précipiter la discussion sur les options fondamentales exposées par le Livre Vert.

4) La "différenciation" :

Elle peut se justifier dans deux cas :

(a) lorsqu'un pays éprouve des difficultés provisoires pour marcher au rythme communautaire et demande des délais (cela s'apparente à la période de transition pour les nouveaux adhérents) ;

(b) dans certains domaines, on peut travailler à cinq, à sept ou à neuf - et non nécessairement à dix ou à douze. C'est le cas du SME, aujourd'hui ; ce sera peut-être demain le cas pour la technologie.

Mais la différenciation "ne peut aller au-delà". "Si un pays applique des règles contraires au marché unique, alors que celui-ci est stratégiquement essentiel, on n'est plus dans le Traité."

Restent les difficultés soulevées par la décision à l'unanimité. C'est pour tenter d'y pallier que le Président Delors a proposé le vote à la majorité qualifiée dans le cadre de trois articles du Traité. Il reste convaincu qu'un simple engagement solennel ne peut suffire à éliminer ou à réduire la "zone grise" des projets non étudiés par le Conseil ou non appliqués après une décision de celui-ci.

5) La dévaluation de la Lire :

Selon le Président, il faut se féliciter de la manière et du résultat de ce réalignement au sein du SME puisque le Comité monétaire a pu se mettre rapidement d'accord, sans dramatisation.

Par ailleurs, il faut attendre la préparation du budget italien pour apprécier si les efforts entrepris à Rome sont suffisants. La Commission et le Comité monétaire donneront leur point de vue à ce sujet.

Enfin, le Président se dit frappé par le fait que la dévaluation de la Lire est apparue nécessaire alors que, d'une part, la saison touristique actuelle est favorable à cette monnaie et que, d'autre part, l'Italie connaît une période de remarquable stabilité politique. Cela prouve que la monnaie italienne est affectée par des difficultés structurelles importantes.

6) Le Programme d'Action du Gouvernement Japonais :

La Commission n'a pas encore reçu communication de ce programme et l'étudiera avec soin. Il est très important que M. NAKASONE ait convenu, en accord avec M. Delors, de tenir une réunion Commission/Japon au niveau ministériel dans la première quinzaine de novembre pour étudier non seulement les relations commerciales, mais aussi les problèmes financiers et ceux de la coopération technologique. Par ailleurs, le Président de la Commission a souligné l'excellence de ses rapports personnels avec le Premier Ministre japonais et leur identité de vues sur certains problèmes mondiaux, notamment la préparation du Sommet de Tokyo.

7) Enfin, M. Delors s'est félicité que la Commission ait prouvé sa capacité de travailler sérieusement. Il faut maintenant s'organiser pour ne pas être débordé par les tâches quotidiennes. Quant à lui-même, son intention est de rester à Bruxelles en 1986, en 1987 et en 1988 de façon à mener à bien cette tâche.

MATERIEL DISTRIBUE :

- IP(85) 348 - Demarche de la Commission auprès des autorités américaines concernant les importations de chaussures
- IP(85) 354 - Assurance de voitures au Luxembourg : plus de choix pour les experts constatant les dégats occasionnés par des accidents
- IP(85) 355 - France : suppression des charges fiscales discriminant l'alcool importé en provenance des autres Etats membres
- Doc. COM(85)355 : Reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur (voir P-54)
- EURISTAT : Indicateurs conjoncturels de l'industrie, 7/85

Amitiés,

r^m GA
H. PAEMEN, Comeur ////